



LÉGATION DE SUISSE  
EN TUNISIE

TUNIS, le 8 juillet 1960.

17, Av. de France  
Case postale No. 501  
Téléphone 244.656  
Heures de réception: 9 à 12 heures

Rapport Politique no. 4

Réf.: B.10.5.- FG/FY

Négociations algéro -  
françaises.

Au Département Politique fédéral,

B e r n e .

Monsieur le Président de la Confédération,

Des bruits courent à Tunis, selon lesquels il ne serait pas exclu que les pourparlers algéro-français se poursuivent éventuellement à Genève. Une dépêche datée de cette ville, parue dans le quotidien local "La Presse" de ce matin, signale même que M. Ferhat Abbas se rendrait prochainement en Suisse. Cette information, diffusée par l'Agence UPI, a naturellement contribué à accréditer davantage cette version.

M. Ch.-H. Favrod, l'envoyé spécial de la "Gazette de Lausanne" à Tunis et qui est en assez étroit contact avec les membres du G-P-R-A., me fait savoir qu'en effet dans ces milieux on avait toujours été partisan de négociations en territoire neutre. Si les porte-paroles algériens avaient finalement consenti à ce que les conversations se déroulent sur sol français, c'était parce qu'ils avaient été sensibles au voeu du Général de Gaulle d'y voir s'établir de tels contacts d'une manière directe dans une conversation sans ambages et sans trop de formalités. Or, les pourparlers de Melun ont montré que les conditions de la rencontre ne correspondaient pas, sur le plan formel, à ce qu'avaient peut-être trop complaisamment imaginé les Algériens. Aussi, à son retour, Me Boumendjel étudiant le protocole des entretiens de Melun, a découvert que, tout compte fait, tous les points litigieux - à part la question des contacts avec les détenus politiques algériens - pouvaient être résolus sans autre par une négociation menée en pays neutre, où l'on ne saurait en effet y clôturer la délégation algérienne pour lui enlever la liberté de mouvement, de presse et de rencontres.

L'argument français, consistant à faire état de la guerre en action pour limiter la liberté des émissaires, tomberait dans la mesure où ces négociateurs résideraient précisément hors du territoire français,

.../



- 2 -

par exemple à Genève.

Voici quels auraient été les propos que le Président algérien aurait tenus à notre compatriote à ce sujet: "Dans cette ville, je peux faire venir qui je souhaite, fût-ce même des Français "ultras" au cas où j'aurais à prendre leur avis, ou un chef de "wilaya" si on m'oppose des arguments militaires, ceci pour autant bien sûr que les autorités fédérales y consentiraient. Nous avons toujours pensé que la procédure de la négociation en terrain neutre, bien loin de compliquer le problème, aiderait à sa solution. Paris, pour des raisons de prestige, tenant à notre venue, nous avons décidé d'accomplir ce geste de bonne volonté, mais cette bonne volonté n'a pas été récompensée. Il est évident que si la Métropole ne revient pas sur les conditions formelles de séjour et de travail de notre délégation - il a été en effet stipulé que les conditions faites à Melun aux premiers émissaires seraient les conditions qui me seraient faites à moi et à ceux qui m'accompagneraient -, je refuserai d'aller à Paris et proposerais à ce moment-là que la négociation s'engage hors de France".

Au cas où de plus amples informations devaient me parvenir sur les intentions algériennes relatées ci-dessus, je ne manquerai pas - si elles devaient se préciser - de vous en donner connaissance par les voies urgentes.

Veillez agréer, Monsieur le Président de la Confédération, l'assurance de ma très haute considération.

Le Chargé d'Affaires de Suisse a.i.

*L. Guillaume*